

référence pour les langues (CECRL), publié sous l'entente qui définit les savoirs et savoir-faire à acquérir afin d'avoir un à-dire de communiquer. Dans ce but, le CECRL fournit des

descriptions détaillées d'objectifs et de contenus (« descripteurs »). Il définit également les niveaux de compétence orale et écrite qui permettent de mesurer les progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage.

**Remarque:** De très nombreux sites institutionnels proposent explications et analyses. Vous trouverez des explications et des définitions claires dans les documents d'accompagnement des programmes de langues de Collège et de lycée.

Vous pouvez également consulter le site du ministère de l'éducation à partir du lien ci-dessous :

<http://www.education.gouv.fr/cid206/plan-en-faveur-d-une-meilleure-maitrise-des-langues.html>

Le CECRL ne demande en aucun cas aux professeurs de bouleverser leurs pratiques pédagogiques, comme cela a bien été précisé à maintes reprises par l'institution. Toute pratique fondée sur la communication s'intègre parfaitement dans ce cadre.

Nous vous proposons ci-dessous un tableau récapitulant les équivalences entre les niveaux de classe et les nouveaux programmes définis par l'Éducation Nationale en adéquation avec le CECRL

classe concernée	Programme officiel		niveau de compétence à atteindre		
Fin de cycle 3	programme primaire		A1		
	LV1	LV2	LV1	LV2	LV3
6e	<b>Palier 1 Année 1</b> (BO août 2005 applicable 2006)		A1/A2		
5e	<b>Palier 1 Année 2</b> (BO août 2005 applicable 2006)	<b>Palier 1 Année 1</b> (LV2 commencée en 5e)	A2	A1/A2	
4e	<b>Palier 2 Année 1</b> (non paru)	<b>Palier 1 Année 1</b> (LV2 commencée en 4e) <b>ou</b> <b>Palier 1 Année 2</b> (LV2 commencée en 5e)	A2/B1	A1/A2  A2	
3e	<b>Palier 2 Année 2</b> (non paru)	<b>Palier 1 Année 2</b> (LV2 commencée en 4e) <b>ou</b> <b>Palier 2 Année 1</b> (LV2 commencée en 5e)	B1	A2  A2/B1	
2e	applicable 2003	idem	B1	A2/B1	A1/A2
1re	applicable 2004	idem	B1/B2	B1	A2
LEGT fin de cycle terminal	applicable 2005	idem	B2	B1/B2	A2/B1

Nos nouveaux manuels sont conçus en conformité avec les nouveaux programmes qui intègrent les grands principes du CECRL. Ils mentionnent désormais le niveau de compétence du cadre correspondant.